Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION,
DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement
et de la concertation locale

Mâcon, le 29 OCT. 2009

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UN ETABLISSEMENT

VU le code de l'environnement, livre V, titre 1er,

VU, en date du 1er octobre 2009, la déclaration de **la société SITA CENTRE EST**, domiciliée 5 rue de la Goulette 21850 SAINT-APOLLINAIRE, demandant le transfert à son profit de l'autorisation délivrée au SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois par arrêté préfectoral n° 08-01990 en date du 30 avril 2008, concernant l'exploitation d'un centre de tri de déchets de collecte sélective situé sur le territoire de la commune de DIGOIN, ZAC Ligerval, section C, parcelle 112.

DELIVRE RECEPISSE

à la société SITA CENTRE EST de sa déclaration susvisée en lui rappelant qu'elle devra pour cette installation :

- observer strictement les prescriptions imposées au prédécesseur,
- se conformer à toutes celles qu'il serait reconnu utile de lui imposer par la suite, dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la santé publiques.

Ces mêmes prescriptions ne peuvent, en aucun cas ni à aucune époque, faire obstacle à l'application obligatoire des dispositions édictées par le livre II du code du travail et des décrets subséquents pris en exécution dudit livre dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

Une copie du présent récépissé sera affichée à la **mairie de DIGOIN**, pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- **M. le maire de DIGOIN**
- **M. l'inspecteur des installations classées - Groupe des subdivisions de Saône-et-Loire de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - 71000 MACON**
- **SITA CENTRE EST, 5 rue de la Goulette à SAINT-APOLLINAIRE**

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,

Paul ROUSSET